



Flash Info spécial

Chers Concitoyens,

La crise sanitaire que nous traversons actuellement a entraîné le report de l'installation de la nouvelle équipe élue. C'est une situation inédite que nous vivons.

Le Conseil Municipal sortant reste donc en place jusqu'à priori fin mai au moins. C'est donc toujours en tant que votre Maire, en collaboration avec mon équipe, que je tiens à vous assurer de tout le soutien de la municipalité en ces temps difficiles.

Ce bulletin est destiné à vous apporter quelques informations utiles mais surtout à faire appel à la solidarité de tous. En effet, suite au confinement, il est très difficile de déterminer quels sont les besoins de chacun, de connaître les personnes en difficulté, de répertorier les urgences.

Prenez soin de vous, de vos proches et de vos voisins !

Votre Maire,
Gérard ADOLPH



Les services de la mairie

La mairie est fermée **au public** jusqu'à nouvel ordre, mais reste à votre disposition dans un souci de continuité de service public :

- par téléphone de 10h à 12h du lundi au vendredi au 03 88 38 12 54
(en dehors de ces horaires et en cas d'urgence uniquement 06 76 56 01 51)
- par mail : altorf-accueil@orange.fr (services à la population, location de salles ...)
altorf-secretariat@orange.fr (urbanisme, état-civil ...)
altorf-direction@orange.fr (direction générale, comptabilité ...)
→ *En cas de doute, pas d'inquiétude, votre demande sera réorientée vers le bon service*
- par courrier

Communiqué de la Gendarmerie Nationale

La brigade numérique est à votre service pour répondre à toutes vos questions liées au confinement :

www.contacterlagendarmerie.fr





Face au coronavirus COVID-19, organisons l'entraide

Depuis le 17 mars dernier, nous sommes tous confinés en raison de la propagation du coronavirus Covid-19. Cette situation contraignante peut entraîner des difficultés importantes pour les personnes dans l'impossibilité de pouvoir se déplacer pour leurs courses ou besoins pharmaceutiques.

Aussi, nous comptons sur la mobilisation de tous, afin de mettre en œuvre une solidarité collective, notamment à l'égard des plus fragiles.

Si vous avez un voisin âgé, isolé, n'hésitez pas à prendre régulièrement de ses nouvelles, à lui proposer de lui ramener quelques courses si vous allez en faire.

Nous avons déjà pris contact avec les personnes âgées dont les coordonnées téléphoniques étaient disponibles pour s'assurer que tout allait bien, et aussi s'enquérir de leurs besoins éventuels. Cependant, nous n'avons pas toutes les coordonnées, c'est pourquoi le voisinage prend une toute autre importance dans cette période difficile que nous traversons.

Que vous souhaitiez proposer votre aide, ou que vous soyez en difficulté et ayez besoin de soutien, vous pouvez vous manifester auprès de la mairie, soit par mail, soit par téléphone afin de trouver une solution.

Plus que jamais la solidarité doit être notre priorité ; veillez cependant à respecter les gestes barrières et à garder vos distances avec les autres pour éviter la transmission de cette épidémie.

Enfin, si vous avez des difficultés à vous procurer des attestations de déplacement dérogatoire, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Coronavirus Covid-19 dans le Bas-Rhin : activation d'une cellule de soutien psychologique pour tous les habitants

Le département du Bas-Rhin est particulièrement touché par l'épidémie Covid-19 depuis plusieurs semaines. Face à la maladie, face au confinement et face au climat général qui peut être particulièrement anxiogène, une cellule d'écoute CoviEcoute67 a été créée pour les habitants du département.

CoviEcoute67 a vocation à apporter une écoute et un soutien à l'ensemble des appelants qui en ressentent le besoin. Une centaine de professionnels volontaires écouteront et répondront aux Bas-Rhinois. **Numéro à contacter : 03 88 11 62 20**

- du lundi au vendredi de 10h à 22h
- les samedis et dimanches de 10h à 12h

En dehors de ces horaires, les personnes qui en ressentent le besoin peuvent contacter la plateforme nationale au 0 800 130 000 qui dispose d'une cellule d'écoute.



Communiqué du Ministère de l'Intérieur : attestation de déplacement numérique

Dans le cadre des mesures de confinement, Christophe Castaner, Ministre de l'Intérieur, a annoncé la mise à disposition d'un dispositif numérique d'attestation de déplacement dérogatoire, en complément du dispositif papier toujours valide.



Le formulaire disponible en ligne sur le site du Ministère de l'Intérieur permet de renseigner les informations relatives à l'identité, l'adresse, le motif de la sortie, ainsi que la date et l'heure : <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>